

L'INSTITULIEN

N°15 | Juin 2025

PENSER
POUR AVANCER



SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTS DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

SOMMAIRE

SNIFMK | L'Institutien - N°15 Juin 2025

■ Édito	03
■ L'IFMK de Saint-Étienne Présentation de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) de Saint-Étienne	04
■ L'IUSR Présentation de l'Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation	09
■ Les violences sexuelles et sexistes (VSS)	12
■ Section pédagogique Instance compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants	17
■ Synthèse Littérature Pédago Les publications francophones sur la pédagogie en 2024	22
■ L'année 2024 en images	27
■ Les annonces de recrutement	34

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTS DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

c/o IFMK 57 bis Rue de Nabécor 54000 NANCY

Tél : 03 83 51 83 33 / Courriel : pgouilly@wanadoo.fr | www.snifmk.com

ISSN : 2268-2635

Directeur de publication :

Pascal GOUILLY, SNIFMK

Editeur et régie publicitaire :

Réseau Pro Santé

14, Rue Communes - 75003 Paris

M. TABTAB Kamel, Directeur

01 53 09 90 05 | contact@reseauprosante.fr | www.reseauprosante.fr

Maquette et impression en UE. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur et de la régie publicitaire. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.



LA CUVÉE 2025 DE L'INSTITULIEN EST ARRIVÉE !

Dans la continuité de 2024, ce nouveau numéro s'ancre dans ce qui, nous l'espérons, fait l'essence même du SNIFMK : l'engagement dans la valorisation de la formation en kinésithérapie tout en préservant la diversité des organes de formation initiale.

En effet, instituts de formations, écoles, départements universitaires... De statuts public ou privé... Ne sommes-nous pas tous au service d'un même objectif ? Celui d'accompagner les étudiants dans leur professionnalisation pour in fine enrichir notre corps professionnel de jeunes confrères et consœurs qui sauront prendre plaisir à accompagner et à soigner la population tout en étant des professionnels de santé sur qui l'on peut compter.

Pour atteindre cet objectif, rappelons-nous que nous ne sommes pas seuls. Cet édito est ainsi l'occasion de saluer et de remercier tous les acteurs de la formation sans qui la professionnalisation des étudiants ne serait pas possible. Enseignants permanents et vacataires, équipes de direction, universitaires, personnels administratifs, sans oublier celles et ceux qui jouent également un rôle essentiel et parfois insuffisamment reconnus : les tuteurs et tutrices de stage. Leur engagement incontournable dans un exercice qui, ne l'oublions pas, s'ajoute à leur métier premier au service du patient, permet de tendre vers une réelle alternance intégrative concourant au développement professionnel plein et entier des futures générations de praticiens. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés !

Ainsi, engagement et union de tous les acteurs de la formation, au-delà des statuts et des rôles de chacun, permettent et permettront à la formation initiale en kinésithérapie de continuer d'être dynamique, ancrée dans la réalité et capable de relever tous les défis qui s'offrent à elle.

À présent évoquons un peu ce numéro de l'Institulien !

Au programme :

- Une présentation de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) de Saint-Étienne ;
- La découverte de l'Institut universitaire des sciences de la réadaptation de Bordeaux ;
- Un focus sur les violences sexistes et sexuelles ;
- Retours sur ce qu'est l'Instance compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants ;
- Une synthèse des actualités littéraires pédagogiques ;
- Enfin, un retour en images sur l'année 2024.

Un menu riche, qui, nous l'espérons, nourrira vos réflexions et de futurs échanges... Bonne lecture à toutes et à tous !

Cyprien GUILLLOT, Phd
Directeur de l'IFMK de Dijon

[Info] À retrouver dans l'espace adhérent sécurisé du site snifmk.com

L'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) de Saint-Étienne, Saint-Michel Campus

L'IFMK de Saint-Étienne et Saint-Michel Campus

L'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) de Saint-Étienne accueille actuellement un peu plus de 300 étudiants. Il fait partie du groupe scolaire Saint-Michel, association privée à but non-lucratif, comprenant également une école, un collège, un lycée et un établissement d'enseignement supérieur. Les étudiants de l'IFMK sont recrutés via une année de PASS ou LAS organisée par la Faculté de Médecine Jacques Lisfranc de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne. Le quota pour l'année 2025 est de 72, auquel s'ajoutent 4 étudiants issus du concours article 25.

En septembre 2015, l'IFMK a quitté le site historique de Saint-Michel, rue Jules Vallès, pour se rapprocher du centre-ville, rue Michelet, au sein du Saint-Michel Campus (figure 1). Il partage cet espace avec des formations de l'enseignement supérieur autour de la santé (BTS et Bachelor Diététique) et du travail social (BTS ESF et DE CESF).



Figure 1. Le bâtiment de l'IFMK de Saint-Étienne au sein de Saint-Michel Campus.

L'IFMK dispose de locaux d'une superficie de 1 550 m² comprenant 3 salles de cours, 9 salles de pratiques, 2 vestiaires, un centre de documentation et un foyer pour les étudiants.



Figure 2. L'équipe pédagogique et administrative.

Un peu d'histoire...

Le groupe scolaire Saint-Michel a été fondé par les pères jésuites en 1852 sous le nom d'Externat Saint-Michel.

En 1990, suite à la cessation d'activités du Docteur Kind, directeur de l'école de kinésithérapie de Châtenay-Malabry, le ministère a donné un agrément pour l'ouverture de l'IFMK au sein de la structure de l'Externat Saint-Michel à Saint-Étienne, dans le cadre de la décentralisation des offres de formation. Cette ouverture a été rendue possible grâce aux efforts conjoints de M. Rival, directeur de Saint-Michel, du Dr Le Petit et du Professeur Minaire, professeur de médecine physique et de réadaptation au CHU de Saint-Étienne.

En 1991, l'IFMK ouvre ses portes en septembre avec deux objectifs parallèles de même valeur : l'acquisition de compétences techniques

L'équipe se compose d'une équipe administrative de 3 personnes et de 9 enseignants permanents, dont 3 personnes à 20 % ETP, travaillant également en cabinet libéral (figure 2).



Figure 3. Le centre de documentation.

et scientifiques, et l'attention à la personne dans ses dimensions physiologiques, psychologiques et éthiques. La première promotion accueille 37 étudiants sous la direction de M. Jean-Pierre Bousquet.

La direction de l'institut a été assurée successivement par Mme Claude Forissier, M. Maurice Giroud, M. Martial Delaire, Mme Elisabeth Crouzols et actuellement par M. Alexandre Rambaud.

Depuis 2002, l'Institut est en partenariat avec la faculté de Médecine Jacques Lisfranc de l'Université Jean Monnet pour la sélection des étudiants, mais également depuis 2022 pour la délivrance du grade master, avec une double inscription des étudiants à l'IFMK et à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne.

L'IFMK de Saint-Étienne en lien avec la pédagogie et les différentes populations

Collaboration IFMK et Saint-Michel, établissement scolaire

Chaque année, les étudiants de l'IFMK interviennent auprès des élèves des écoles primaires, du collège et du lycée de Saint-Michel (figure 4). Ils animent notamment des ateliers de prévention santé (hygiène de vie, activité

physique) et des séances de sensibilisation au handicap. Ce projet nécessite une forte implication de tous les enseignants et une adaptation aux emplois du temps de chaque établissement.



Figure 4. Intervention des étudiants de l'IFMK auprès des collégiens de Saint-Michel.

Cette initiative est une véritable réussite : les étudiants de l'IFMK acquièrent une expérience terrain précieuse, tandis que les jeunes de Saint-Michel bénéficient d'un accompagnement personnalisé. Ainsi, les enfants des écoles primaires et les collégiens prennent conscience de leur corps et de l'importance de la prévention en découvrant des éléments d'éducation à la santé sous une forme ludique et pratique.

Les lycéens, quant à eux, approfondissent leurs connaissances sur l'importance de l'échauffement et de la récupération dans leur pratique sportive. Enfin, ces activités pédagogiques permettent aux futurs kinésithérapeutes de valider des compétences techniques et pédagogiques (savoir animer, expliquer, corriger et s'adapter au public concerné).

Disputatio, débats contradictoires autour du vécu de stage

La disputatio (débat contradictoire) est une activité pédagogique proposée au L3K2 autour de l'UI10 et vise à développer les compétences communicationnelles des futurs professionnels de santé et à favoriser le dialogue au sein de l'équipe médicale.

Les étudiants préparent une scénette de mise en situation en lien avec différents thèmes : Personne soignée, Famille et proches, Stagiaire et institution de soins, Interdisciplinarité et patients, Interdisciplinarité et professionnels, Douleur, Souffrance, Handicap, Émotions, Bienveillance, Éthique. Chaque groupe d'étu-

dants choisit un thème, et s'appuie ensuite sur ses expériences vécues en stage pour animer sa présentation.

Pour défendre son point de vue, chaque groupe prépare 3 argumentaires « pour » et 3 argumentaires « contre » en lien avec chacune des compétences [5, 9 et 10], ainsi qu'un argumentaire décisif pour chaque position. Les étudiants s'appuient sur des recherches documentaires référencées, la rencontre de professionnels et leurs échanges au sein de leur groupe respectif.

Physiotherapy E-Training Re-Habilitation, serious game en lien avec d'autres IFMK

Depuis 2021, nos étudiants s'affrontent en ligne sur PETRHA, un « Serious Game » développé dans le cadre du projet européen PETRHA+

visant à permettre de s'entraîner au raisonnement clinique grâce à des cas virtuels inspirés de patients réels. En un temps limité, les étu-

dants doivent établir un diagnostic et proposer une approche clinique cohérente et pertinente pour des cas cliniques relevant de 5 grands champs de la kinésithérapie : musculo-squelettique, neurologie, cardiorespiratoire, pédiatrie et gériatrie. À l'issue de phases éliminatoires, une vague de sélection est organisée et les 4 meilleurs étudiants participent à la finale.

L'édition 2024 de la PETRHA Cup a vu s'affronter 5 IFMK : Bègles, Bordeaux, Dax, Saint-Étienne et Toulouse. La participation à cette compétition était obligatoire pour tous les étudiants de M1K3 de notre IFMK. Il est à noter que les

participants de l'année dernière (M2K4) ont non seulement contribué à l'organisation de cette version nationale, mais ont également accompagné les compétiteurs lors des épreuves. Un accompagnement par les pairs nous semble important dans le processus d'apprentissage et le développement des compétences.

Nos étudiants se sont distingués cette année en remportant la PETRHA Cup en pédiatrie, neurologie et musculo-squelettique, et en obtenant la deuxième place en gériatrie et cardiorespiratoire. Bravo à eux !

Collaboration interprofessionnelle IFSI-IFMK

Une belle collaboration s'est établie entre l'IFSI de la Croix-Rouge de Saint-Étienne et l'IFMK, visant à promouvoir l'interdisciplinarité dès la formation initiale. Cette initiative s'articule autour d'actions concrètes et innovantes qui permettent aux étudiants des deux instituts de se rencontrer, d'échanger et d'apprendre les uns des autres.

Un exemple concret de cette synergie est la formation à la manutention dispensée par les étudiants de M1K3 aux futurs infirmiers de première année d'IFSI. Cette approche pédagogique, où étudiants de disciplines différentes apprennent les uns des autres, permet aux kinésithérapeutes en formation de découvrir le cursus infirmier et favorise une meilleure compréhension mutuelle. Par ailleurs, des conférences conjointes sur les soins palliatifs sont organisées pour les M2K4, créant un espace

d'échanges et de débats autour de l'éthique et des enjeux de fin de vie. Ces initiatives conjointes enrichissent les parcours de formation et contribuent à former des professionnels de santé mieux préparés à la collaboration interprofessionnelle.

Au-delà de ces actions spécifiques, la collaboration entre l'IFSI et l'IFMK se traduit par une volonté commune de décroïsonner les formations (en permettant aux étudiants de découvrir les réalités et les enjeux des autres professions de santé) et promouvoir le travail en équipe (en favorisant les échanges et les interactions entre étudiants).

En formant des professionnels de santé capables de travailler ensemble de manière efficace et coordonnée, la collaboration entre l'IFSI et l'IFMK contribue à améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients.

Formation initiale et recherche

Le mémoire d'initiation à la recherche à l'IFMK de Saint-Étienne s'articule autour de deux axes : la recherche exploratoire et l'analyse des pratiques en kinésithérapie. Les étudiants peuvent réaliser leur mémoire sous quatre formes : Revue systématique de la littérature exploratoire (scoping review), revue systématique de la littérature, entretiens semi-directifs, ou enquêtes par questionnaire.

Les étudiants choisissent leur sujet et le mémoire se déroule en quatre étapes i) Rédaction d'un synopsis présenté au directeur de mémoire ; puis validation par le directeur de mémoire ii) La problématique ; iii) La méthode ; iv) Les résultats et les analyses.

L'IFMK propose également un calendrier spécifique : le mémoire est rendu au semestre-7, avant les vacances de Noël, et la soutenance a lieu en début de semestre-8, avant le stage-7 de 12 semaines. Ce stage pré-professionnel est ainsi davantage tourné vers la pratique clinique pour ceux qui le souhaitent, mais enrichi par leur expérience du mémoire concernant la recherche.

Par ailleurs, l'IFMK a répondu à un appel à projets de la Région visant à améliorer l'apprentissage des compétences d'évaluation du patient et du raisonnement clinique. L'objectif est de renforcer la capacité des étudiants à réaliser un bilan objectif des fonctions neuro-musculaires, à établir un raisonnement clinique rigoureux et à proposer des interventions thérapeutiques adaptées.

Perspectives pour cette année 2024-25 : ouverture vers la formation continue avec le DU Kinésithérapie et Sport avec l'Université Jean Monnet

En janvier 2025, la première cohorte du Diplôme Universitaire (DU) **Kinésithérapie et Sport** a débuté sa formation. Ce DU est porté par la Faculté de Médecine et l'IFMK. Pour rappel, il existe 17 spécificités en masso-kinésithérapie, dont la spécificité « Kinésithérapie du Sport ». Celle-ci s'intéresse aux personnes pratiquant un sport et s'inscrit dans la spécialité définie par la *World Physiotherapy* et l'*International Federation of Sports Physical Therapy* (IFSPT).

Ce DU constitue la première étape pour les kinésithérapeutes du sport qui souhaitent obtenir une reconnaissance internationale (Fellow de l'IFSPT ou *Registered International Sports Physical Therapist* (RISPT)) et s'intégrer dans les structures sportives françaises.

L'IFSPT, à travers le projet SPA, a défini 11 compétences clés pour harmoniser les formations

Pour cela, l'IFMK va s'équiper d'outils permettant d'aborder des notions fondamentales comme la clinimétrie, la reproductibilité des mesures, l'erreur standard de mesure et le minimal detectable change. Ces concepts sont essentiels pour évaluer l'efficacité des traitements, suivre l'évolution des patients et prendre des décisions thérapeutiques éclairées dans un objectif de qualité et d'amélioration des soins.

Des projets de recherche autour de ces thèmes seront proposés aux étudiants pour leur mémoire de fin d'études. L'IFMK souhaite également développer des projets de recherche pour les étudiants en double parcours de « recherche », mais également pour les masseurs-kinésithérapeutes en formation continue qui souhaiteraient un stage de recherche pour leur Master 2 par exemple.

et les parcours permettant d'obtenir le titre de RISPT. Ce DU vise à acquérir les 4 premières compétences : la prise en charge des blessures aiguës, la rééducation et le sport, la promotion d'une vie saine et active, et la promotion du fair-play et la lutte contre le dopage.

La formation comprend un stage de 100 heures et la rédaction d'un portfolio retraçant un projet conduit pendant le stage. Le stage et le portfolio sont étroitement liés : le stagiaire s'appuiera sur son expérience pratique pour élaborer son portfolio, qui sera ensuite présenté lors d'une soutenance orale. Les objectifs du stage sont les suivants : intégrer une structure sportive, identifier les champs d'intervention et les besoins en kinésithérapie du sport en dehors du cabinet, et proposer et mettre en œuvre une démarche d'amélioration de la pratique professionnelle et/ou de prévention.

Conclusion

L'IFMK de Saint-Étienne - Saint-Michel Campus est en mouvement. Riche de son histoire et fidèle à ses valeurs, l'institut forme des kinésithérapeutes avec des bases solides pour faire face aux défis de demain. Avec des formations innovantes comme le DU Kinésithérapie et

Sport, et des collaborations fortes comme celle avec l'IFSI, d'autres IFMK et la Faculté de Médecine de Saint-Étienne, l'IFMK s'engage pour l'avenir de la profession.

A. Rambaud

Présentation de l'Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation

Nous continuons la présentation d'institut universitaire répondant aux critères de l'universitarisation. Cap vers Bordeaux avec l'interview de la directrice adjointe de l'IUSR, notre consœur Noémie Duclos réalisé le 29 janvier 2025.

Institulien.- Bonjour Noémie, pourriez-vous présenter votre cursus à nos lecteurs ?

Noémie Duclos.- Bonjour, j'ai obtenu le DE de MK en 2010 à l'IFMK de Grenoble. J'ai validé en parallèle un master 1 à l'université de Grenoble puis le M2 Recherche Sciences du Mouvement Humain, à Aix-Marseille Université. En 2014, je soutiens ma thèse dans la même université avec Serge Mesure comme directeur de thèse¹. Par la suite je réalise mon postdoctorat à Montréal. En 2017 lors du congrès de la SOFMER (qui s'est déroulé à Nancy ndlr), je suis sollicitée par le Professeur Patrick Dehail pour coordonner la création d'un institut universitaire. En septembre 2019, je prends les fonctions de coordinatrice en tant que maître de conférences (MCF).

I.- Pourriez-vous expliquer ce qu'est l'Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation (IUSR) ?

N. D.- L'IUSR est un institut fédératif qui regroupe les filières traitant des sciences de la réadaptation. Cet institut couvre les domaines de sept formations (figure 1) :

- Orthophonie
- Psychomotricité
- Orthoptie
- Audioprothèse
- Masso-kinésithérapie (3 IFMK : IFMK du CHU Bordeaux, IFMK Croix-Rouge Compétence Nouvelle-Aquitaine de Bègles et IFMK du CH de Dax-Côte d'Argent)
- Ergothérapie
- Pédiatrie – Podologie

Cet institut du Collège des sciences de la santé se propose de favoriser l'intégration fonctionnelle (encadré 1) de ces différentes formations.



Figure 1 : Les différentes composantes de l'IUSR.

¹ Thèse soutenue en décembre 2014 « Stratégies posturales et organisation inter-hémisphérique du traitement des informations proprioceptives » à télécharger sur <https://theses.fr/2014AIXM4086>.



I.- En quoi consiste les missions de l'IUSR ?

N. D.- L'IUSR est animé de quatre missions principales :

- Fédérer des structures relevant de différents partenaires institutionnels autour d'une stratégie de formation et scientifique commune.
- Élaborer et mettre en œuvre une cohérence et une synergie entre les différentes unités constituantes.
- Favoriser l'intégration de tous les étudiants au sein de l'université
- Permettre une utilisation optimale des moyens intellectuels et matériels.

La finalité globale est de renforcer la visibilité de l'activité de formation et de favoriser l'animation scientifique.

I.- Et de manière plus pragmatique ?

N. D.- Je vous propose de vous donner deux exemples pratiques. En termes de services universitaires, tous les étudiants des différentes filières de l'IUSR sont des étudiants de l'Université de Bordeaux à part entière, ils ont donc tous accès à l'ensemble des services universitaires habituels (la bibliothèque universitaire ainsi que toutes les ressources numériques, logicielles et bibliographiques). En termes d'apports théo-

riques aux enseignements contributifs, nous avons réalisé environ 400 heures de capsules vidéos qui sont mises à disposition de tous les étudiants. Cela permet d'optimiser les ressources humaines et également de rendre permanent l'accès à ces contenus. Les capsules servent de base à des TD qui sont ensuite réalisés auprès des étudiants de chaque structure, avec un esprit de pluridisciplinarité.

I.- Et l'approche scientifique ?

N. D.- Elle se retrouve d'abord dans l'enseignement théorique auprès des formations, avec la mise à disposition des capsules sur la méthodologie de recherche auprès des différentes composantes. Cela permet d'enrichir les interventions en présentiel lors des TD avec des échanges plus concrets avec les étudiants ou des sujets plus spécifiques. Elle se traduit ensuite par l'accompagnement de différents travaux réalisés dans le cadre des mémoires de fin de cursus. Elle s'immisce finalement dans le repérage de futurs doctorants au sein des étudiants de l'IUSR et leur accompagnement dans le parcours universitaire de l'université de Bordeaux ou ailleurs. À titre personnel, je suis également chercheure active au sein d'une équipe INSERM.

I.- En résumé vous avez 3 activités ?

N. D.- En effet, j'ai une fonction de **coordination** entre les acteurs des 9 composantes de l'IUSR, les services administratifs de l'université et les enseignants universitaires, de **production** de contenus et une activité de **recherche**. Ces trois activités ne sont pas toujours faciles à concilier mais c'est tout l'intérêt de cette fonction.

I.- Pourriez-vous donner votre position face à la discussion sur le statut des enseignants universitaires ?

N. D.- J'ai un statut de mono appartenant qui me convient considérant mes thématiques de recherche et la dynamique de l'équipe dans la-

quelle je suis. Il est vrai que ce statut ne facilite pas l'accès aux patients et donc à la recherche clinique. Sûrement qu'un statut de bi appartenant comme le propose le rapport IGAS IGNR permettrait une meilleure symbiose avec les structures de soins². Pour autant, dans mon cas, mon emploi du temps est déjà bien chargé, il me serait difficile d'ajouter une activité supplémentaire.

I.- Merci pour cet échange très riche.

L'intégration fonctionnelle a pour objet principal une coopération pédagogique renforcée entre l'université et les instituts de formation paramédicaux dans le cadre légal et juridique actuel.

Elle passe le plus souvent par la création, au sein de l'université et de sa composante santé, d'une structure interne intervenant dans certaines formations paramédicales, selon les formes prévues par le code de l'éducation. Le plus souvent, il s'agit d'un département universitaire en sciences infirmières, ou de réadaptation et rééducation, ou d'orthophonie, ou sciences de santé ou métiers de la santé, au sein d'une faculté, unité de formation et de recherche consacrée à la santé, formations et recherche paramédicales comprises. Cette structure permet de développer de façon interprofessionnelle et interdisciplinaire la recherche en santé, les outils numériques et de simulation, l'ingénierie et l'innovation pédagogique, la mutualisation entre formations et instituts de certaines unités d'enseignement³.



² La notion de statut « chercheur, clinicien et enseignant » tel que proposé à la suite du Consortium de la recherche en kinésithérapie voir *L'Institilien* n°14.

³ Rapport intitulé « Ressources humaines et statuts des encadrants et enseignants-chercheurs dans les formations paramédicales universitarisées » réalisé conjointement par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) et par l'Inspection Générale des affaires sociales (IGAS).

Les violences sexuelles et sexistes

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) concernent toute la société dont les professionnels de santé. À l'instar du Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes qui mène des actions envers les masseurs-kinésithérapeutes, le SNIFMK agit en direction des IFMK vers les étudiants, les formateurs et les terrains de stage.

Les instituts sont concernés à plusieurs titres : les étudiants ont pu être victimes eux-mêmes par le passé ou pourront l'être, ce qui doit faire l'objet d'une vigilance particulière des directeurs et nécessite la mise en place de dispositifs d'information, de formation et de prévention.

Nous formons de futurs professionnels qui devront être à même de détecter, de réagir et de signaler.

Quelques définitions

On parle de violence sexiste ou sexuelle, lorsqu'une personne impose à autrui un propos (oral ou écrit), un comportement ou un contact à caractère sexuel. Cela porte non seulement atteinte aux droits fondamentaux de la personne, notamment à sa dignité, mais aussi à son intégrité psychologique et à son intégrité physique dans le cas d'une agression.

L'agression Sexuelle (Art. 222-22 du Code Pénal) : « Constitue une agression sexuelle tout atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise ».

Les agressions sexuelles (autre que le viol), sont constituées par l'acte d'attouchements illicites ou impudiques exercés avec ou sans violence sur une personne non consentante ou ne pouvant y consentir, en public ou non, et susceptibles d'offenser la pudeur de cette personne.

Quelques chiffres

Les VSS existent depuis longtemps, mais ces dernières années il y a eu une véritable prise de conscience de la gravité de ces comportements et la parole s'est enfin libérée sous l'influence des mouvements féministes, même s'il faut bien garder à l'esprit que les hommes peuvent être également victimes de VSS.

Le viol (Art. 222-23 du Code Pénal) : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature que ce soit, ou tout acte bucco-génital, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol ».

Ces 2 définitions s'appliquent à tout le monde quels que soient : l'âge, le sexe, la culture, l'origine, l'état civil, la religion et l'orientation sexuelle de la victime ou de l'agresseur sexuel ; le type de geste à caractère sexuel ; le lieu où le milieu de vie dans lequel le geste à caractère sexuel a été fait ; les liens qui existent entre la victime et l'agresseur sexuel.

VIOLS OU TENTATIVES DE VIOLS SUR MAJEURS

(ménage et hors ménage)

En moyenne chaque année :

**77.000 viols et 35.000 tentatives
= 112 000**

LES VIOLENCES SEXUELLES SUR MAJEURS

(hors viols et tentatives)

Sur majeurs hors ménage :

Chaque année : 100.000

- 44 % des victimes ont entre 18 et 29 ans
- 9 victimes sur 10 connaissent leur agresseur
- L'agresseur a agi seul dans 91 % des cas
- Il s'agit d'un homme dans 86 % des cas
- 37 % des agresseurs étaient sous l'emprise de drogues ou d'alcool

Au sein des ménages : Chaque année : 67.140 victimes de violences sexuelles dont une grande partie à répétition.

En 2020, une organisation étudiante, l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur (OBVSS), a mis en ligne un questionnaire¹ auquel 10 381 étudiants du supérieur ont répondu : 58 % des répondants déclaraient avoir été victimes ou témoins de violence verbale, 48 % de contact physique non désiré, 9 % de viol. Largement relayés par les médias, ces chiffres ont permis d'attirer l'attention sur l'ampleur de ces violences dans l'enseignement supérieur.

De la nécessité de sensibiliser les étudiants, les formateurs et les intervenants

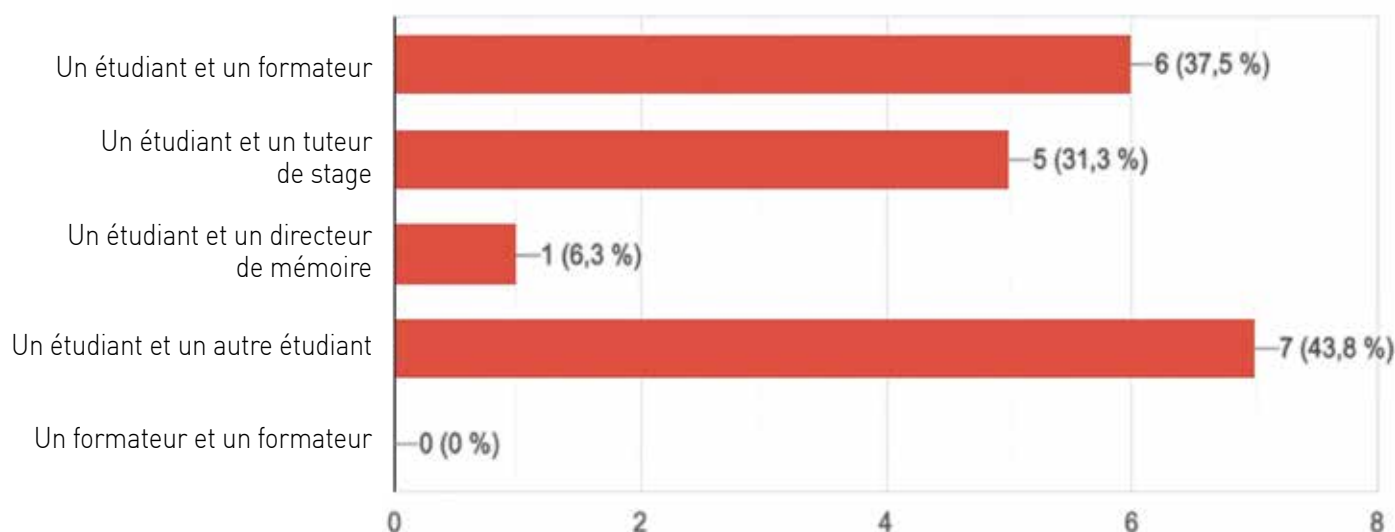
Une enquête réalisée en décembre 2023 par le SNIFMK auprès de ses adhérents montre que 51,66 % des directeurs d'IFMK ont déjà été alertés de l'existence de VSS dans leur Institut (contre 21,6 % en 2022).

Il ressort de notre enquête réalisée que les VSS relatées concernaient des relations entre étudiants (43,8 %), entre un étudiant et un formateur (37,5 %) ou un étudiant et un tuteur de stage (31,3 %).

Les VSS relatées sont le plus fréquemment des propos déplacés issus des « blagues de potaches » d'un autre siècle qui ont sévi depuis longtemps dans le monde médical étudiant mais qui ne sont heureusement plus acceptables au 21^{ème} siècle.

En cas de réponse positive, cela concernait ?

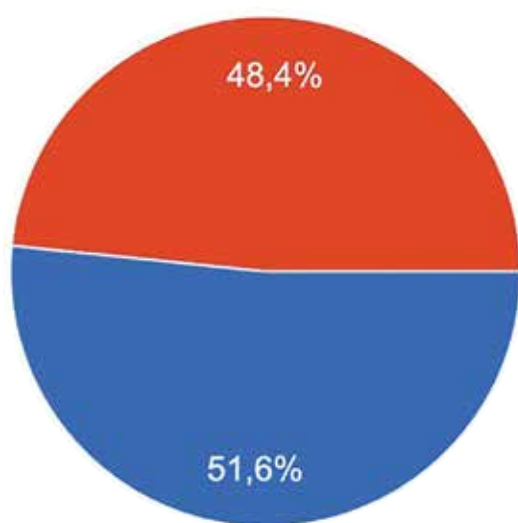
16 réponses



¹ Rapport « Paroles étudiantes sur les violences sexuelles et sexistes », Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur, octobre 2020: <https://observatoire-vss.com/notre-rapport>; Baromètre 2023 des Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur: <https://observatoire-vss.com/notre-barometre-national-2023-prepublication>.

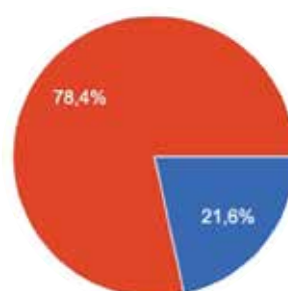
Avez-vous été alerté de problèmes concernant des violences VSS dans votre IFMK ?

31 réponses



● Oui
● Non

Rappel décembre 2022



● Oui
● Non

Les directeurs d'IFMK prennent ce problème au sérieux et ont mis en place des outils afin de lutter contre toute forme de VSS pour que les IFMK deviennent des lieux d'enseignement sûrs et que les étudiants deviennent des professionnels responsables, respectueux du code de déontologie, capables de repérer ces agissements dans leur activité professionnelle et de protéger les victimes.

Cela passe par la formation des enseignants permanents ainsi que des personnels administratifs, la sensibilisation et l'information auprès des enseignants vacataires et des tuteurs de stages, la formation des étudiants (TP Zéro

TP sur le rapport au corps, cours sur le consentement (*Le consentement sur Internet : Consent it's simple as tea*), cours sur les violences faites aux femmes, ...).

Différentes initiatives sont également mises en place dans nos IFMK telles que l'accompagnement de l'Association des étudiants avec une charte de l'intégration, la charte du rapport au corps, l'utilisation du déontomètre, des campagnes de sensibilisation par des associations locales, la présence des « acteurs relais », des partenariats avec la médecine préventive Universitaire et des espaces de paroles.

De la nécessité de former nos étudiants

Dans nos Instituts de formation en kinésithérapie, en plus des rapports étudiants classiques, nos étudiants sont très fréquemment amenés à toucher le corps de l'autre ou à examiner des corps dénudés car le corps est un outil d'apprentissage qui permet d'enseigner les différentes techniques thérapeutiques.

Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur la manière de traiter les relations humaines et d'acquérir très rapidement un comportement professionnel et un savoir-être respectueux.

Il faut également qu'une fois diplômés, les étudiants sachent comment réagir s'ils ont connaissance d'un acte de Violence Sexuel et Sexiste commis chez un enfant ou un adulte.

Des outils sont disponibles en ligne

La **CIIVISE**, Commission indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants, créée en mars 2021 pour recueillir les témoignages jusqu'en décembre 2023 et pouvoir mettre en place des actions et améliorer les réponses. On trouve sur leur site un livret de formation pour tous les professionnels impliqués dans la protection de l'enfance et la lutte contre les violences sexuelles (préconisation 18). Il se compose d'un livret de formation et d'un court-métrage intitulé « *Mélissa et les autres* ».

« L'objectif du livret est de consolider les compétences des professionnels dont les fonctions les mettent en contact direct avec les enfants et parmi ceux-ci les enfants victimes de viols et d'agressions sexuelles. Il a vocation à **diffuser des repères clairs et structurants pour favoriser le repérage des enfants victimes et accompagner le signalement aux autorités compétentes**. Il est donc centré sur l'amorce de la chaîne de protection. » (Présentation du livret sur le site de la CIIVISE).

Cet outil de formation s'inspire des kits de formation de la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).



Une association dans tous les départements

L'ASSOCIATION SVS (Stop aux Violences Sexuelles), association loi 1901, créée en 2013 par 3 médecins, dispose d'un maillage du terrain national avec des plateformes départementales. Ses objectifs sont :

- INFORMER sur le fléau des violences sexuelles : conférences grand public, relations avec les institutionnels, communication de presse... 2 jours de week-end gratuit pour « Les bases de la connaissance en matière de violences sexuelles ».

- FORMER les professionnels du soin.
- SOIGNER les victimes.

Elle est présente sur Internet :
www.stopauxviolencessexuelles.com
 Facebook et LinkedIn : www.svs69.fr
 (pour le département du Rhône par exemple).

La connaissance de ces VSS renvoie chacun à ses responsabilités : l'obligation de signalement

- Le **signalement** est justifié en présence d'indices de maltraitance ou danger qui peuvent prendre plusieurs formes.
- **Que reporter ?**
 - Mot pour mot les propos en utilisant les guillemets ou à défaut le conditionnel.
 - Le contexte précis des circonstances dans lesquelles les informations ont été portées à votre connaissance.
- **Professionnel de santé** : Modèle de signalement le site de la HAS : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-11/fiche_memo_maltraitance_enfant.pdf
- **Comment ?** Par écrit, en ligne www.arretonslesviolences.gouv.fr ou par téléphone 3919. Appel anonyme et gratuit au 0805 802 804
- **Qui doit signaler ?**
 - Toute personne qui a eu connaissance d'un crime (p.ex.: viol) dont il est possible de limiter les effets ou qui risque de se reproduire.
 - Toute personne qui a connaissance de privations, mauvais traitements, agressions ou atteintes sexuelles infligés à un mineur ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger.
- **À qui signaler ?**
 - Soit à l'autorité administrative : le Président du Conseil Départemental (CRIP) qui mandatera les services sociaux pour évaluer la situation de l'enfant et de sa famille.
 - Soit à l'autorité judiciaire (le Procureur de la République qui décidera des suites à donner).

- Le SNIFMK a ajouté récemment un onglet spécifique sur son site <https://snifmk.com> sur lequel vous pouvez retrouver les différents outils à votre disposition.

SNIFMK
Syndicat National des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie

LE SYNDICAT LES INSTITUTS ADMISSION FORMATIONS PUBLICATIONS + ESPACE ADHÉRENTS +

Home > Violences sexistes et sexuelles

Violences sexistes et sexuelles

Comme vous le savez, les violences sexistes et sexuelles (VSS) concernent toute la société dont les professionnels de santé. À l'instar du Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes qui mène des actions envers les masseurs-kinésithérapeutes, le SNIFMK agit en direction des IFMK vers les étudiants, les formateurs et les terrains de stage en s'appuyant sur des documents existants (cliquez sur chaque lien pour le télécharger) :

- Le déontologue (pdf).
- Charte au corps Grenoble (pdf).
- Le guide des violences sexuelles (pdf).
- L'affiche "violence femme", au format A3 (pdf).
- Le questionnaire "violences femmes" (pdf).
- Kit de communication digital violences sexuelles (Zip de 51 Mo)

Vidéo réalisée par les étudiants de l'IFMK, consacrée à la prévention des VSS durant les TP.

Nous vous présentons également ci-dessous la vidéo relative à ce sujet incluse dans le kit.

Et celle réalisée par les étudiants de l'IFMK, consacrée à la prévention des VSS durant les TP.

Regarder sur YouTube

Une proposition pour des médias saines.

Bruno LELEU (b.leleu@ifmknf-lille.fr)
Elisabeth CROUZOLS (e.crouzols@gmail.com)

Instance compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants

Dans le cadre d'un partenariat avec l'ANDEP (Association Nationale des Directeurs de Formation ou d'École paramédicale <https://www.andep.fr>), nous publions le travail conduit par l'ANdEP sur la base des textes officiels au 9 mars 2023. Nous remercions la présidente Florence Girard. Pour une simplification de langage, nous nommerons cette section : section pédagogique.

La section pédagogique se réunit après convocation par le directeur de l'institut de formation.

- Les membres de l'instance sont convoqués dans un délai minimum de quinze jours calendaires.
- Elle ne peut siéger que si la majorité de ses membres est présente.

Si le quorum requis n'est pas atteint, la réunion est reportée.

Les membres de la section sont à nouveau convoqués dans un délai maximum de quinze jours calendaires. La section peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de présents.

Nous délimiterons cette section en deux axes :

- L'axe 1 nécessite une saisine de la section dite pédagogique regroupe 4 points.
 1. Suspension du stage. Cas d'actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge.
 2. Demande d'une période de césure formulée par les étudiants paramédicaux.
 3. Demandes de redoublement formulées par les étudiants/élèves : Cas des demandes de redoublement soumis à vote par les membres de la section pédagogique.
 4. Demande de dispenses pour les titulaires d'un DEAS / DEAP d'un état membre de l'Union Européenne ou autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) dans lequel la formation n'est pas règlementée ou présente des différences substantielles avec la formation au diplôme.
- L'axe 2 nécessite un avis ou une information auprès de la section.
 5. Interruption de la formation.
 6. Grossesse : interruption ou aménagement de la formation avec la notion de Congé maternité, de Congé paternité et de Congé d'adoption.
 7. Situation de handicap avec aménagement de la formation.
 8. Difficultés pédagogiques.
 9. Redoublement de droit.
 10. Absences.
 11. Octrois de dispenses d'enseignement.
 12. Demandes de mutation.
 13. Obtention du diplôme d'État d'aide-soignant par les étudiants en santé non médicaux n'ayant pas exercé depuis plus de 3 ans.



Suspension du stage. Cas d'actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge

Sur le principe, la suspension de stage est décidée par le directeur en accord avec le responsable du lieu de stage, et le cas échéant, la direction des soins de ce même lieu de stage.

En amont de la section

Le lieu de stage doit réaliser un rapport circonstancié rédigé par les professionnels en charge de l'encadrement en stage, ce rapport doit être factuel, horodaté et signé. Le rapport est présenté à l'étudiant/élève par les professionnels et signé par l'étudiant/élève pour prise de connaissance même s'il est en désaccord avec ce qui est noté. L'envoi à la direction de l'institut doit être adressé dans les plus brefs délais. Veiller à la traçabilité horodatée : le mail sera enregistré comme pièce jointe.

L'étudiant doit rédiger une description complète de la situation répondant aux questions suivantes : Quand ? Où ? Comment ? Avec qui ? Quel est le déroulement chronologique des faits ? La description est suivie d'un questionnement et d'une analyse de la situation.

Un entretien est conseillé (à la discrétion du directeur de l'institut) en présence des personnes suivantes : de l'étudiant, du directeur de l'institut, d'un formateur de l'institut et d'un référent de promo en accord avec l'étudiant. Le contenu de cet entretien repose sur l'exposé des faits dans une approche réflexive entre le rapport circonstancié du lieu de stage et le rapport de l'étudiant. À la fin de l'entretien, le(la) directeur(-trice) informe l'étudiant/élève de la saisine ou non de la section pédagogique. Il(elle) informe l'étudiant des suites possibles lors de la section pédagogique.

Un compte-rendu de l'entretien met en évidence que l'étudiant a été informé des options possibles prises par la section pédagogique.

En cas de saisine de la section pédagogique, les membres de l'instance sont convoqués dans un délai minimum de quinze jours calendaires. La convocation contient la date de la section péda-

gogique, lieu, horaire, ordre du jour et pièces numérotées (dossier de l'étudiant et rapport motivé par le directeur). Il est précisé que l'étudiant :

- peut être entendu et assisté d'une personne de son choix ;
- peut présenter devant la section des observations écrites ou orales.

Pendant la section pédagogique

Le directeur de l'institut fait assurer le secrétariat de la réunion. Dans le cas où l'étudiant est dans l'impossibilité d'être présent ou s'il n'a pas communiqué d'observations écrites, la section pédagogique examine sa situation.

Toutefois, la section pédagogique peut décider à la majorité des membres présents de renvoyer à la demande de l'étudiant l'examen de sa situation à une nouvelle réunion. Un tel report n'est possible qu'une seule fois. Il n'y a pas de notion de délai de report dans le texte : il est laissé à l'appréciation du(de la) directeur(trice).

L'étudiant concerné et la personne de son choix sont présents à la section pédagogique dès la présentation de sa situation, pendant les échanges et sort avant la délibération. À noter que si la personne de son choix est un avocat, il ne peut pas porter sa robe et que si cette personne est représentant syndical, il ne doit pas porter son badge.

Dès que l'étudiant est sorti, il est interdit d'amener avant le vote, des éléments nouveaux pour lesquels les droits de la défense ne pourraient pas être exercés.

Pour autant, cela n'interdit pas que les membres de la section pédagogique d'échanger leurs points de vue sur la situation et les perspectives de sanction.

Le vote à bulletin secret est obligatoire (le vote en distanciel n'est pas prévu par les textes). Il est nécessaire d'annoncer toutes les sanctions possibles et qu'il n'est pas orienté par le Président en limitant les propositions.

L'issue du vote est :

- Soit d'alerter l'étudiant sur sa situation en lui fournissant des conseils pédagogiques pour y remédier ou proposer un complément de formation théorique et/ou pratique selon des modalités fixées par la section (un second vote déterminera les conseils pédagogiques et/ou proposera un complément de formation théorique et/ou pratique).
- Soit exclure l'étudiant de l'institut (un second vote déterminera la nature de l'exclusion définitive ou temporaire et dans ce cas la durée maximale d'un an).

Sans précision dans le texte, l'ANDEP propose que la décision soit prise à la majorité simple. En cas d'égalité de voix, la décision est réputée être celle qui est la plus favorable à l'étudiant.

Après la section pédagogique

La transmission de la décision est réalisée dans un délai maximal de 5 jours ouvrés après la réunion de la section. Il est recommandé de privilégier la remise de la décision en main

propre contre signature. À défaut, par lettre recommandée avec AR : à partir du moment où l'étudiant est avisé (retour du coupon) et non réclamé, il est réputé distribué. Dans les cas les plus sensibles avec enjeu fort, il est possible de faire un recours à un huissier.

La décision est portée au dossier pédagogique. La notification doit mentionner :

- Les voies de recours à adresser au tribunal de la juridiction dont dépend le territoire d'implantation de l'institut et les délais selon lesquels la décision peut être contestée.
- La notion de recours gracieux auprès du responsable hiérarchique de la structure (à dater du recours gracieux, le Directeur a 2 mois pour répondre. La non réponse vaut rejet du recours gracieux.

La réponse peut s'appuyer, soit sur une nouvelle section, soit sur un courrier du Président de la section pédagogique. La réponse acte, qu'en l'absence de nouveaux éléments, la décision n'est pas modifiée.

Demande d'une période de césure formulée par les étudiants paramédicaux

Sur le principe, la demande de césure est soumise au vote à bulletin secret des membres de la section pédagogique pour décision. La demande doit être rédigée sur un formulaire fourni à cet effet. Elle est adressée au directeur de l'institut et accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure.

À noter que les universités utilisent assez souvent un formulaire de demande de césure, vous pouvez vous rapprocher de l'Université ayant conventionné avec l'institut.

La période de césure dure entre 6 mois et 1 année, elle n'est possible qu'une seule fois pour toute la totalité de la formation, elle commence dès le début de la 1^{ère} année de cursus, soit en même temps qu'un semestre.

Comme le précédent cas, les décisions sont prises à la majorité et s'il existe une égalité de voix, la décision est réputée favorable à l'étudiant.

En cas de décision favorable de la section, un contrat, signé entre l'institut et l'étudiant, définit les modalités de la période de césure et les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation.

Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative dans l'institut pour l'année en cours, ainsi que le bénéfice des validations acquises. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

Demandes de dispenses

Pour rappel, l'Article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015 est introduit par la phrase suivante « *peuvent être dispensés du suivi et de la validation d'une partie des unités d'enseignement des cycles 1 et 2, par le directeur de l'institut, sur proposition de la commission d'attribution des crédits et avis de la section pédagogique, et comparaison entre la formation qu'ils ont sui-*

vie et les unités d'enseignement composant le programme du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute. ». Selon le même principe que pour les 2 précédents chapitres, la demande de dispenses est soumise au vote à bulletin secret des membres de la section pédagogique pour décision et suit les mêmes modalités d'organisation.

Interruption de formation

Une interruption de formation, quel qu'en soit le motif, ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires le bénéfice

des épreuves de sélection. Une interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

Vigilance : La demande d'interruption et la demande de césure sont distinctes. Ces 2 demandes peuvent être cumulées sur un même parcours de formation.

Grossesse : interruption ou aménagement de la formation - Congé maternité - Congé paternité - Congé d'adoption

Sur le principe, ces demandes sont présentées devant la section pédagogique. Une corrélation doit être faite entre, d'une part, les exigences réglementaires de ces différents congés, et d'autre part, les exigences réglementaires relatives aux conditions de fonctionnement des instituts et celles des référentiels de formation.

En cas de maternité, l'étudiante doit interrompre sa formation pendant une durée qui ne peut en aucun cas être inférieure à la durée légale du congé grossesse/maternité prévue par le code du travail.

Durant la période du congé de maternité, les étudiantes peuvent, si elles le souhaitent, participer aux évaluations théoriques de contrôle des connaissances, sous réserve de la production d'un certificat médical attestant que leur état est compatible avec la participation à ces épreuves.

« *Les étudiants peuvent bénéficier d'un congé de paternité d'une durée égale à celle prévue par le code du travail, avec l'accord du directeur de l'institut de formation quant à la période du congé* »¹.

Demandes de mutation/transfert

Sur le principe, la mutation s'entend d'un institut à un autre de la même filière. Une demande de mutation ne peut être effective qu'après l'admission définitive et la mutation ne prend effet qu'au début d'une année et de préférence au début d'un cycle. Il est conseillé que les deux directeurs se mettent en relation mais c'est le directeur qui accueille qui prend la décision. La mutation n'est

pas référencée dans les textes réglementaires ni de l'ICOGI ni de la section pédagogique : pour autant, il semble que cela relève d'une information à présenter en section pédagogique.

Pour rappel, le SNIFMK a réalisé une charte de bonne pratique à ce sujet, elle peut être téléchargée sur le site du SNIFMK.

¹ Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-absences-pour-maladie-et-conges-pour-evenements-familiaux/article/le-conge-de-paternite-et-d-accueil-de-l-enfant>

Liste des membres de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles

• Références réglementaires

Instituts de formation paramédicaux : Arrêté du 21.04.2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux – Annexe III.

ANNEXE III

LISTE DES MEMBRES DE LA SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT PÉDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ÉTUDIANTS

Membres de droit :

- le directeur de l'institut de formation ou son représentant ;
- un conseiller scientifique paramédical, ou médical en l'absence de conseiller scientifique paramédical, désigné par le directeur de l'institut ;
- pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant, directeur des soins, et pour les instituts de formation privés, le responsable de l'organisation des soins, ou son représentant ;
- un professionnel diplômé de la filière en exercice, désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé ;
- un enseignant de statut universitaire désigné, par le président d'université, lorsque l'institut de formation a conclu une convention avec une université ;
- un médecin participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut ;
- le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées ;
- deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé.

Membres élus :

1. Représentants des étudiants :
 - deux étudiants par promotion.

Ces représentants des étudiants, ainsi que leurs suppléants sont ceux élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

2. Représentants des formateurs permanents élus par leurs pairs :

- un formateur permanent de l'institut de formation par promotion.

Ces représentants des formateurs permanents, ainsi que leurs suppléants sont ceux élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

• Membres de droit

- Le directeur de l'institut de formation ou son représentant.
- Un conseiller scientifique paramédical, ou médical en l'absence de conseiller scientifique paramédical, désigné par le directeur de l'institut.
- Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant, directeur des soins, et pour les instituts de formation privés, le responsable de l'organisation des soins, ou son représentant.
- Un professionnel diplômé de la filière en exercice, désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé.
- Un enseignant de statut universitaire désigné, par le président d'université, lorsque l'institut de formation a conclu une convention avec une université.
- Un médecin participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut.

- Le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées.
- Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé.

• Membres élus

1. Représentants des étudiants :
 - Deux étudiants par promotion.
 - Ces représentants des étudiants, ainsi que leurs suppléants sont ceux élus au sein de l'ICOGI.
2. Représentants des formateurs permanents élus par leurs pairs :
 - Un formateur permanent de l'institut de formation par promotion.
 - Ces représentants des formateurs permanents, ainsi que leurs suppléants sont ceux élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

La section pédagogique se réunit après convocation par le directeur de l'institut de formation.

- Les membres de l'instance sont convoqués dans un délai minimum de quinze jours calendaires.
- Elle ne peut siéger que si la majorité de ses membres est présente.

Si le quorum requis n'est pas atteint, la réunion est reportée.

Les membres de la section sont à nouveau convoqués dans un délai maximum de quinze jours calendaires. La section peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de présents.

Les publications francophones sur la pédagogie en 2024

Dans la littérature francophone, nous avons sélectionné des publications parlant de pédagogie, nous vous faisons la synthèse des 11 articles issus de Kinésithérapie la Revue et de Kinésithérapie scientifique.

Berthelot M., Marchand C.

Enquête nationale sur l'enseignement de l'éducation thérapeutique du patient au sein des instituts de formation en masso-kinésithérapie

Kinésithérapie Rev. févr 2024 ; 24(266) : 9-17. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2023.08.013>

La participation à un programme d'éducation thérapeutique du patient nécessite une formation. Depuis la réforme du diplôme d'État de masso-kinésithérapie, elle est intégrée dans le référentiel de compétences. L'objectif de cette enquête nationale était de réaliser un état des lieux de ces enseignements au sein des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie.

Un questionnaire auto-administré qui portait sur l'enseignement de cette approche a été diffusé auprès des 52 instituts de France. Il explorait l'organisation, l'évaluation, le profil des formateurs, les terrains de stage et les difficultés rencontrées.

Sur 32 répondants, 29 enseignaient cette approche. Les modalités pédagogiques utilisées suivaient les recommandations. Seuls 28 % des formateurs possédaient le niveau requis ; cinq équipes incluaient des patients-intervenants. Un manque de terrains de stage était relevé par 24 répondants. L'enseignement de l'éducation thérapeutique du patient est intégré au sein des instituts, ce qui favorise l'évolution des pratiques professionnelles. Il convient d'optimiser les équipes pédagogiques. Le manque de terrains de stage nuit au développement de compétences. L'auteur a présenté ce travail lors de l'AG du SNIFMK de décembre 2023.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant mberthelot.mkde@hotmail.fr

Filfil P., Mjaess P., Naameh P., Aoun S., El Braïdy P., Lattouf N.

L'évolution de l'empathie chez les étudiants en kinésithérapie : l'expérience d'un institut

Kinésithérapie Rev. mars 2024 ; 24(267) : 4-11. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2023.10.008>

Les objectifs de cette étude étaient : d'étudier l'évolution de l'empathie chez les étudiants en kinésithérapie en fonction du niveau académique, de l'âge et du sexe ; d'analyser l'évolution de l'empathie en tenant compte des facteurs pertinents qui entrent en jeu ; d'évaluer si l'empathie doit être renforcée dans le programme d'études en théorie et en pratique.

Une enquête a été menée auprès de 125 étudiants inscrits au diplôme de physiothérapie à l'Université St-Joseph de Beyrouth qui avaient terminé au moins un semestre d'études. Les niveaux d'empathie ont été mesurés à l'aide de l'échelle d'empathie de Jefferson – version étudiants professionnels de la santé (JSE-HPS). Un score global élevé d'empathie a été relevé chez les étudiants. Aucune corrélation significative n'a été observée entre l'âge et les scores du questionnaire JSE-HPS.

Le score global d'empathie n'était pas significativement corrélé avec l'année universitaire des étudiants en physiothérapie. Les scores JSE-HPS n'étaient pas significativement différents entre les étudiants en pré-internat et en internat. Le score total d'empathie des femmes était significativement plus élevé que celui des hommes. Le score JSE-HPS était significativement élevé chez les participants qui considéraient que la lecture de littérature non médicale est agréable, alors qu'il était significativement faible chez ceux qui considéraient qu'elle n'est pas agréable. Il serait donc intéressant d'incorporer des interventions spécifiques pour améliorer le niveau d'empathie chez les étudiants inscrits au Diplôme de physiothérapie.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant pierre.filfili@usj.edu.lb

Mareuil Sylvie, Vincent Ferring, Véronique Grattard et Emmanuelle Paci

Création de l'Association des formateurs en masso-kinésithérapie (AFMK) pour faciliter la mise en place des journées des formateurs

Kinésithérapie, la Revue 24, n° 267 (mars 2024): 27 28. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2024.01.005>

L'AFMK a été créé en 2017. Cette association loi 1901 a été créée pour faciliter la mise en place des journées des formateurs en masso-kinésithérapie. Elle apporte chaque année un appui aux IFMK volontaires pour la mise en place des journées nationales des formateurs.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant sylvie.mareuil@chu-rouen.fr

Gouilly Pascal et Jean-Marie Louchet

Syndicat national des instituts de formation en masso-kinésithérapie (SNIF-MK)

Kinésithérapie, la Revue 24, n° 267 (mars 2024): 29 30. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2024.01.008>.

La présentation de notre syndicat avec les sujets en cours à traiter.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant pgouilly@wanadoo.fr

Kinesither Rev 2024;24(267)29-30

Pratique

Syndicat national des instituts de formation en masso-kinésithérapie (SNIF-MK)

National union of institutes for training in physiotherapy (SNIF-MK)

Pascal Gouilly
Jean-Marie Louchet

SNIFMK, 57 bis, rue de Nabécor, 54000 Nancy, France

RÉSUMÉ
Le syndicat national des instituts de formation en masso-kinésithérapie est plus connu sous l'acronyme SNIFMK.
Niveau de preuve : NA.
© 2024 Publié par Elsevier Masson SAS.

Summary
The syndicat national des instituts de formation en masso-kinésithérapie is better known by its acronym SNIFMK.
Level of evidence: NA.
© 2024 Published by Elsevier Masson SAS.

- Les dossiers que le SNIFMK suit particulièrement :
 - En partenariat avec le CNOMK et la FNEK ; le suivi des acteurs relais pour renforcer la vigilance face aux risques psychosociaux des étudiants majorés depuis la crise du Covid ;
 - La lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans nos IFMK (Élisabeth Crouzols et Bruno Leleu sont les 2 référents du dossier) ;
 - Le suivi de la réforme du premier cycle des formations de santé (R1C) et surtout la connaissance des taux d'admission dans les différents IFMK ;
 - Le suivi de la mission sur l'universitarisation des IF dites mission Ammirati ;
 - Présence avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS).

Formation initiale
IFMK
Pédagogie
Représentativité
Syndicat

KEYWORDS
Initial training
IFMK
Education
Representativeness
Union

Dufour Michel

Enseignement en kinésithérapie : les non-dits qui masquent le débat sur les moyens choisis

Kinésithérapie, la Revue 24, n° 267 (mars 2024) : 66 68. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2024.01.007>

L'enseignement en kinésithérapie concerne différentes matières, allant de la connaissance textuelle et littérale à la pratique pure et simple. Entre ces deux extrêmes s'étalent toutes les combinaisons possibles, dosant les savoirs intellectuels et les savoirs gestuels. Ces cas de figures peuvent s'illustrer en quelques lignes qui dégagent, schématiquement, des accès différents (donc pédagogiques) propres à leur savoir.

Il serait opportun d'envisager les savoirs de la matière enseignée, en soi, les techniques de son enseignement adapté, pour les enseignants, et celles de son apprentissage, pour les étudiants. Sans développer ces trois aspects, ce qui serait intéressant mais long, nous nous contentons d'émettre quelques remarques pour alimenter les réflexions.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant micheldufour94@yahoo.fr

Cocton-Lafon Sylvie

État des lieux de l'ingénierie pédagogique mise en place en IFMK pour sensibiliser les étudiants aux violences faites aux femmes

Kinésithérapie, la Revue 24, n° 268 (avril 2024) : 15 21. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2022.12.035>

L'objectif de cette étude était d'établir un état des lieux relatif à l'ingénierie pédagogique mise en place au sein des Institut de formation en masso-kinésithérapie français pour sensibiliser les étudiants aux violences faites aux femmes. Une étude observationnelle transversale prospective a été réalisée auprès de 49 instituts selon une méthode descriptive quantitative. 28 instituts sur 30 sensibilisaient les étudiants aux violences faites aux femmes, majoritairement depuis l'année universitaire 2021-2022. L'ingénierie pédagogique mise en place différait sensiblement d'un Institut à l'autre. Les interventions étaient réalisées principalement par des masseurs-kinésithérapeutes, en quatre heures, et programmées au cours d'une année de formation. Cette première étude montre que l'ingénierie pédagogique mise en place est récente et diffère d'un Institut à l'autre. À défaut de préconisation, l'auteur propose que celle-ci respecte les grands principes de la responsabilité sociale en santé. Les Instituts de formation en masso-kinésithérapie sensibilisent les étudiants aux violences faites aux femmes. Devant les grandes variations et la récence de l'ingénierie pédagogique utilisée, il serait intéressant d'instaurer un groupe de travail inter-instituts sur le sujet.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant s.cocton@a-3pm.org

Vayssette Manon et Lucas Martinez

Faisabilité d'un protocole « éthique » évaluant l'intérêt de la table de dissection virtuelle dans l'apprentissage de l'anatomie chez une population d'étudiants en 1^{ère} année de masso-kinésithérapie

Kinésithérapie, la Revue 24, n° 272 273 (septembre 2024) : 25.

<https://doi.org/10.1016/j.kine.2024.05.017>

Les tables de dissection virtuelle permettraient l'apprentissage de l'anatomie. Les objectifs étaient d'étudier un protocole éthique nouveau évaluant l'impact de l'outil et d'en donner les tendances sur les résultats d'étudiants en kinésithérapie.

42 étudiants ont été randomisés en 3 groupes : un révisant sur monographie, un sur table de dissection, un groupe contrôle. Des critères de validation du protocole ont été établis puis renseignés et une série d'évaluations a été réalisée. Les groupes ont bénéficié a posteriori des mêmes contenus d'apprentissage.

Au total, 80 % des critères de faisabilité ont été validés. Les étudiants révisant sur table ont obtenu de manière non significative des résultats supérieurs aux évaluations intermédiaire (10,75/20) et finale (19/20) par rapport au groupe monographie (respectivement 8,38/20, $p = 0,88$ et 18/20, $p = 0,84$) et contrôle.

Le protocole présente une bonne faisabilité et des tendances quant à l'intérêt de l'outil. Cette étude pilote nécessite d'autres travaux.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant manonvayssette@yahoo.fr

Simonin Thibaud

Modes d'exercice de la kinésithérapie : un choix orienté par la formation initiale ? Étude qualitative auprès de formateurs en Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie

Kinésithérapie, la Revue 24, n° 274 (octobre 2024) : 12 19. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2024.06.005>.

L'exercice de la kinésithérapie offre de nombreuses possibilités, dans différents champs cliniques, mais aussi dans différentes structures d'exercice. Les rapports démographiques indiquent qu'environ 85 % des kinésithérapeutes exercent en pratique libérale. On observe par ailleurs des déficits de kinésithérapeutes en pratique salariée. L'attractivité des différents modes d'exercice est souvent discutée pour justifier cette répartition. L'objectif de cette étude était d'observer si l'ingénierie de la formation initiale par les formateurs peut orienter vers un mode d'exercice de la kinésithérapie. Une étude qualitative par entretiens semi-directifs a été réalisée auprès de formateurs en Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie de France. Un guide d'entretien a été construit selon une approche hypothético-déductive.

9 entretiens ont été réalisés. Les formateurs ne semblaient pas orienter leur ingénierie de formation vers un mode d'exercice spécifique. Ils souhaitent stimuler la réflexivité de l'étudiant dans la construction de son projet professionnel.

L'ingénierie de la formation initiale en masso-kinésithérapie semble vouloir être représentative des différentes possibilités d'exercice de la profession, afin de permettre à l'étudiant de construire son projet professionnel de manière réflexive. Cette étude rapporte une ingénierie de formation parfois contrainte, qui rend difficile la représentation exhaustive des possibilités d'exercice. Du point de vue des formateurs, le parcours de stage semble porter une grande importance dans la construction du projet professionnel.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant thibaud.simonin@formateur.ifps-brest.bzh

Siefen Guillaume et Jean-Yves Causer

Hétérogénéité des étudiants : frein ou moteur de la formation en Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie ?

Kinésithérapie, la Revue 24, n° 276 (décembre 2024) : 3 9. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2024.07.018>

Dans les Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK), les étudiants sont recrutés par le biais de différentes filières universitaires. Ceci entraîne une hétérogénéité sur le plan des connaissances antérieures et parfois du niveau de motivation. L'objectif de cette étude était de connaître le ressenti des étudiants vis-à-vis de l'hétérogénéité liée au cursus antérieur et à la motivation, ainsi que leur impact sur la formation.

Cette étude qualitative a été menée par le biais d'entretien semi-directifs auprès d'étudiants des deux dernières promotions diplômées de l'IFMK La Musse. Elle s'est appuyée sur les recommandations de la grille COREQ. Un guide d'entretien a été réalisé.

5 étudiants sur huit estimaient que le cursus préalable est à l'origine de difficultés, de peur et d'appréhension, notamment dans l'apprentissage de l'anatomie. L'intégralité du panel déclarait avoir la plus grande motivation au début et à la fin du cursus, bien que celle-ci ait fluctué et subi des modifications durant la formation. Ce travail montre la nécessité pour les équipes pédagogiques d'être présentes pour maintenir la motivation à son plus haut niveau, de prendre en compte les cursus antérieurs des étudiants et d'utiliser de la meilleure façon les forces des uns et des autres.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant thibaud.simonin@formateur.ifps-brest.bzh

Occhiminuti Pierre-Antoine

Avantages et inconvénients de la dissection cadavérique versus les outils de virtualisation du corps humain

Kinésithérapie, la Revue 24, n° 275 (novembre 2024) : 28 32. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2024.08.006>

La dissection a été cruciale dans l'évolution de la connaissance anatomique, de l'Antiquité à nos jours. Les dissections ont toujours été associées à l'enseignement de l'anatomie, que ce soit à travers des leçons, des retranscriptions ou des ouvrages illustrés. L'accès à la dissection a cependant toujours été complexe pour des raisons éthiques, morales et économiques. Les avancées technologiques ont introduit la dissection virtuelle, offrant des ressources numériques pour l'étude de l'anatomie. Cette méthode est plus flexible et adaptable que la dissection traditionnelle, mais elle manque de réalisme sensoriel. La dissection cadavérique permet aux étudiants de comprendre les variations anatomiques individuelles et d'appréhender la réalité de la mort, bien qu'elle pose des défis logistiques et émotionnels. En conclusion, ces deux méthodes se complètent et devraient être intégrées dans l'enseignement de l'anatomie pour offrir une vision globale et complète de la matière.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant pierreantoine.occhiminuti@gmail.com

Kahn C., Ferrandez J.-C., Cassignac G.

Étude pilote de l'enseignement de la kinésithérapie sénologique en France

Kinésithérapie, Scientifique 2024, n° 668 (octobre 2024) : 37 43.

Étude pilote qui dresse une approche de l'enseignement en kinésithérapie sénologique en France. Dans les 35 IFMK qui ont répondu (70 %), le cancer du sein, la prise en charge des suites opératoires et leurs traitements font désormais partie de l'enseignement de toutes ces écoles. Le panorama de cet enseignement en France est réconfortant pour les nombreuses patientes qui passeront dans les mains des 3 100 kinésithérapeutes formés dans IFMK français diplômés annuellement. En revanche, notre étude pilote ne prend pas en compte qu'un nombre identique de diplômes d'État est accordé aux étudiants de la communauté européenne et au-delà. Dans notre étude, nous n'avons eu aucun moyen d'évaluer l'enseignement des plusieurs dizaines d'écoles qui les ont formés.

Il y a certes encore beaucoup à faire pour que la kinésithérapie sénologique puisse bénéficier pleinement aux patientes. Mais le fait qu'elle soit présente dès la formation initiale va permettre de donner envie aux futurs professionnels de compléter leurs compétences grâce à la formation continue. Celle-ci est ouverte à tous kinésithérapeutes issus ou non des IFMK français.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant jc.ferrandez@wanadoo.fr

Pascal Gouilly

L'année 2024 en images

La précédente rétrospective du précédent numéro de l'institulien s'était arrêtée le 15 décembre 2023, nous commençons la synthèse de l'année au mois de février 2024.

- **10 Février 2024 :** Journée des acteurs relais coorganisée par la FNEK, le CNOMK et le SNIFMK à l'ENKRE (St Maurice 94). Cette journée permet de rassembler les acteurs relais de 27 IFMK. Les 70 participants sont composés d'1/3 de représentant des administrations et/ou des enseignants d'IFMK et de 2/3 d'étudiants. Très chouette journée, conviviale. Un petit coup de chapeau et un grand merci à Michel ARNAL qui a été l'initiateur de ces journées et de la notion d'acteur relais.

La journée Acteur-ice-s Refais

10 février 2024 à l'ENKRE



10 IFMK d'Île-de-France sur 13
17 IFMK de Province sur 41

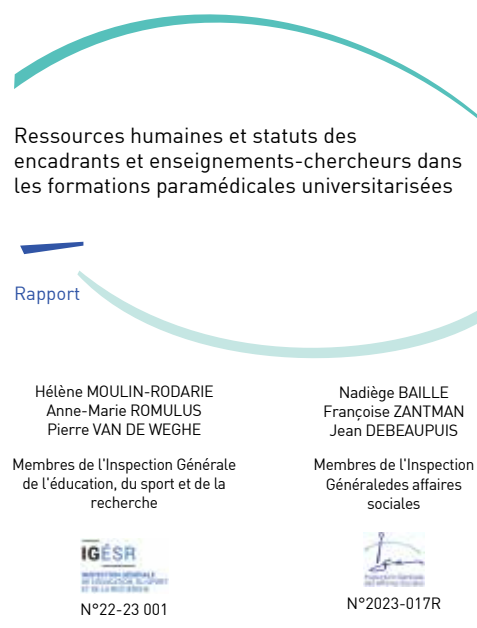


- **Mars 2024 :** Publication du rapport intitulé « Ressources humaines et statuts des encadrants et enseignants-chercheurs dans les formations paramédicales universitaires » réalisé conjointement par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) et par l'Inspection Générale des affaires sociales (IGAS).

À télécharger sur

<https://igas.gouv.fr/Ressources-humaines-et-statuts-des-encadrants-et-enseignants-chercheurs-dans>

Un document très complet de 141 pages qui dresse un premier état des lieux sur le sujet et formule des préconisations afin de renforcer l'attractivité des carrières des personnels paramédicaux aspirant à une trajectoire universitaire et clinique et l'accompagnement des parcours précoces vers la recherche.



■ **Mai 2024** : Le SNIFMK et le service juridique du Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes mettent en route un protocole en cas de doute concernant la validité du diplôme des candidats relevant de l'article 27 de l'arrêté précité s'adressant aux "titulaires d'un diplôme de masseur-kinésithérapeute ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute ou équivalent obtenu en dehors d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européenne ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse". En cas de doute, vous pouvez envoyer le diplôme en question à l'adresse mail service.juridique@ordremk.fr



■ **Juin 2024** : Parution au JO de ce jour du Décret n° 2024-618 du 27 juin 2024 relatif à l'expérimentation permettant aux masseurs-kinésithérapeutes participant à une communauté professionnelle territoriale de santé d'exercer leur art sans prescription médicale. Le texte est disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=XZhw7sm8GFoz0nzNGxjKf-B6rbrlzGUvGB-b9HvSkcM=>

- Le masseur-kinésithérapeute, dont le lieu d'exercice est situé dans l'un des départements désignés par l'arrêté... déclare sa participation à l'expérimentation.
- Dans le cas où le patient n'a pas eu de diagnostic médical préalable, le nombre de séances pouvant être réalisées par le masseur-Kinésithérapeute est limité à huit par patient.
- Le masseur-kinésithérapeute oriente le patient vers son médecin traitant ou, à défaut, un autre médecin dès lors qu'un diagnostic ou un avis médical s'avère nécessaire.
- Le masseur-kinésithérapeute reporte, dans le dossier médical partagé du patient, un bilan initial et un compte-rendu des soins réalisés et les adresse au patient ainsi qu'au médecin traitant de ce dernier.
- Expérimentation pour **une durée de 6 mois**.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Décret n° 2024-618 du 27 juin 2024 relatif à l'expérimentation permettant aux masseurs-kinésithérapeutes participant à une communauté professionnelle territoriale de santé d'exercer leur art sans prescription médicale

NOR : TSSS2414367D

■ **Juillet 2024** : Dans le cadre d'un groupe de travail commun (Hélène POULAIN pour l'IFPEK et Bruno LELEU pour le SNIFMK) avec la FNEK et le Conseil Régional de l'Ordre de Bretagne, le SNIFMK a conçu une affiche de prévention sur le bizutage. Cette affiche a pour objectif de sensibiliser et d'informer les étudiants sur les risques et les conséquences du bizutage, ainsi que sur les moyens de le prévenir et de le dénoncer. Elle peut être téléchargée sur notre site à l'adresse <https://snifmk.com/prevention-sur-le-bizutage/>



TOI AUSSI, TU PEUX DIRE NON!

BIZUTAGE
DISSIMULÉ DANS LES INTÉGRATIONS

Le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive lors des intégrations ou soirées étudiantes.

LAISSER FAIRE OU NE RIEN DIRE C'EST DÉJÀ PARTICIPER !

ATTENTION
Il n'y a pas de notion de consentement dans le bizutage.

CONTACTS
CNB* : 06 07 45 26 21
CNAES** : 0800 737 800

*Comité National contre le Bizutage
**Centre National d'Accueil et d'Appui aux étudiants en détresse

« Je m'en veux de lui avoir fait faire ces défis-là »
« Je n'aurais jamais fait ça dans ma vie de tous les jours »
« Ce n'est pas parce que j'ai dit oui, que j'étais d'accord »
« Des années après je m'en souviens encore »
« J'ai eu honte, mais je n'ai pas osé refuser à cause des représailles »



- **19 juillet 2024** : Publication de la décision de justice du conseil d'État concernant le recours déposé contre l'avenant 7. Les grandes lignes des décisions à la fin du document l'article 1^{er} : Les requêtes ... sont rejetées.

L'article 2 : Les conclusions de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie présentées au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Pour en savoir plus :

<https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2024-07-17/488665>



- **12 Juillet 2024** : Parution au JO de l'arrêté du 12 juillet 2024 permettant de reverser des places de LAS vers les PASS

■ **Septembre 2024** : 98,23 % des places en kinésithérapie pourvue.

% réponses	Quota	Nb places vac	% places vacantes
98,23 %	2997	44	1,45 %
48 écoles de santé en France (22 publiques et 26 privés)			Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute

■ **30 novembre 2024** : Journée des acteurs relais 2024-2025 au CERRF. La nouveauté de cette 5^{ème} journée est le double parcours pour les « novices » et les « AR confirmés ». La répartition de 1/3 et 2/3 de la version n-1 est confirmée.

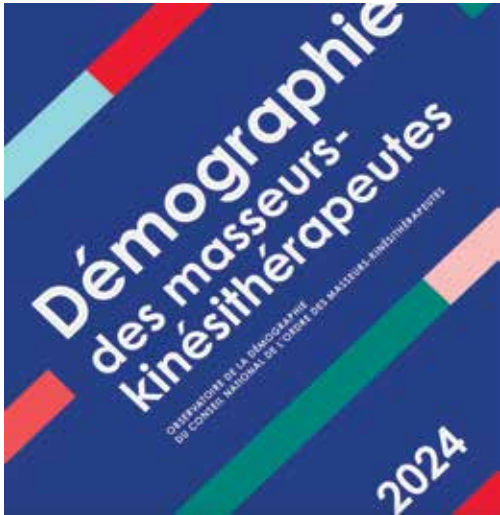


	Parcours initial	Parcours continu
Samedi 30 novembre		
08h30 - 09h00	Accueil des participant.e.s + petit dej	
09h00 - 09h30	Mot d'ouverture Présentation du programme et des objectifs de la journée	
Intervenant(e)s	Louise LENGLIN et Marie BUSSINET / SNIFMK / CNOMK	
09h30 - 10h00	Rôle et missions de l'AR Présentation de la fiche de cadrage Expliquer les responsabilités que ça engage pour éviter les dérives Aucune obligation d'être AR, et entrer et en sortir comme on veut	
Intervenantes	Lucas CHAUVEL	
10h00 - 10h30	Épidémiologie Donner les principales problématiques étudiantes Comprendre le contexte étudiant Ressortir avec des chiffres principaux	
Intervenant(e)s	Mathilde et/ou Tanguy	
10h30 - 10h45	Pause	
10h45 - 11h45	La détection Notions sur l'anxiété, dépression, troubles du comportement : (perte d'envie, perte de poids, isolation, extravagance, conduite à risque...) Connaître les principaux signes d'alerte (étiologie) qui sont retrouvés chez ces étudiants + Situations pratiques	GDT : Mise en place du système Acteurices Relais Paperboard avec difficultés avec objectifs des solutions à apporter dans week-end - Comment est mis en place le dispositif ? - Quels moyens ont à leur disposition pour évaluer leur dispositif ? Pourquoi pas amener la notion de gestion de projet et comment on le cadre ? - Quelles solutions pour l'améliorer ? Notion de confidentialité ++ Fond financier ? Faire un poster/un recap sur une feuille pas groupe + temps de présentation et régulation qui sera réutilisé durant temps EK et équipes péda 5 groupes de 6 personnes ?
Intervenant(e)s	Tanguy / Myriam	Donata / Marina

11h45 - 12h45	L'approche Comment approcher et s'adapter à la personne ? Avoir des notions en communication pour l'abordage, ce qu'il ne faut pas dire et ce qu'on peut dire (phrases types de ce qu'on peut dire pour aborder/rassurer quelqu'un), apporter des choses concrètes - Connaître les limites de son champ d'intervention (à rappeler régulièrement) + Situations pratiques	La détection et l'approche : rappels Rappel des notions de détection/abordage (avec l'étiologie) + Situations pratiques et les confirmer (donc les cadrer) : on détecte, quoi et comment, évaluation, conduite à tenir... + limites de son champ d'intervention
Intervenant(e)s	Myriam / Marina	Donata et Tanguy
12h45 - 13h45	Pause repas	
13h45 - 14h25	Écoute active Connaître les grands principes de l'écoute active et empathie ++ Gérer le silence, l'empathie, observation du langage corporel, questionner... Et développer les outils spécifiques : questions ouvertes, 4R...	
Intervenant(e)s	Marina / Tanguy	
14h25 - 14h55	Théâtre forum Sujet ? Un scénario avec un "mauvais" exemple, et un "bon" exemple, reprennant les clés de l'écoute active et les notions du matin	
Intervenant(e)s	Ariel / Myriam	
14h55 - 15h20	Le fonctionnement de la psychiatrie en France Réorientation / structures psy / faire le point rapidement	
Intervenant(e)s	Ariel	

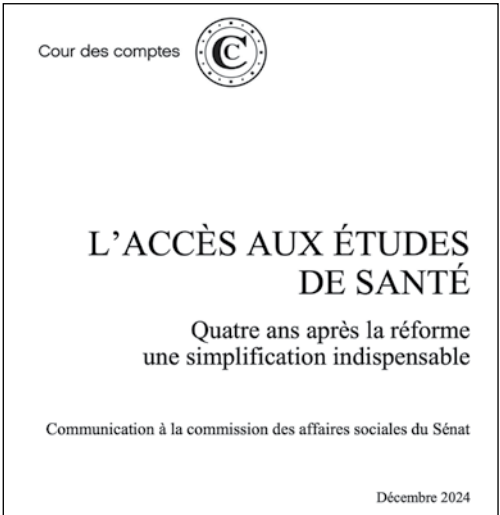
- Décembre 2024** : Le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes publie la nouvelle édition du rapport de la démographie, permettant de donner un aperçu de la situation actuelle de la profession de kinésithérapeutes en France et d'observer son évolution démographique.

À télécharger sur https://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2024/11/rapport-de-la-demographie-des-kinesitherapeutes-2024_page_a_page.pdf



- 11 décembre 2024** : Publication du rapport de la cour des comptes sur l'accès aux études de santé. Ce rapport est téléchargeable sur <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-12/20241211-Lacces-aux-etudes-de-sante.pdf>

Les conclusions largement diffusées par les média portent un regard très pragmatique sur la réforme. Le rapport laisse entrevoir une nouvelle réforme dans les prochaines années.



■ **12 Décembre 2024** : Assemblée générale du SNIFMK dans les locaux de l'Institut de formation de Masso-Kinésithérapie de l'APHP. Élection du nouveau bureau. Cyprien GUILLOT remplace Annabelle COUILLANDRE.

Le renouvellement du bureau avec la réélection du président, l'élection d'une seconde vice-présidente Michèle GODIGNON. La secrétaire générale et le trésorier renouvellent leur mandat.



■ **19 décembre 2024** : Publication d'un communiqué de presse du SNIFMK par rapport à la manifestation des étudiants concernant la mise en pratique de l'article 4 de l'avenant 7. "Le SNIFMK, Syndicat National des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie représentant l'ensemble des instituts de formation en masso-kinésithérapie publics, universitaires, privés à but non lucratifs et privés à but lucratifs, reste vigilant concernant la mise en application de l'article 4 de l'avenant 7 sur le financement des études de masso-kinésithérapie.

Il comprend la mobilisation des étudiants et reste disponible auprès des acteurs syndicaux et des organismes de tutelle pour traduire le texte en une approche pragmatique".



■ **22 décembre 2024** : Début des vacances de fin d'année calendaire.

x

x

x

x

x

x

x



x



LES ANNONCES DE RECRUTEMENT



Rejoignez notre équipe !

BTP RMS



- ✓ **Intégrez une équipe dynamique** de kinésithérapeutes, enseignant en activité physique adaptée, ergothérapeute.
 - ✓ **Résidence et clinique SMR polyvalent**, Pont-Bertin à La Chapelle-d'Armentières (10 minutes de Lille).
 - ✓ **Vous prenez en charge les patients et/ou résidents** pour des soins de rééducation et/ou de réadaptation.
- Vous maintenez les capacités fonctionnelles.**

Vous réalisez le bilan clinique des résidents et patients. Vous gérez la relation avec les familles et/ou patients. Vous travaillez en collaboration avec les médecins et l'équipe pluridisciplinaire. Vous élaborer le projet de soins et le plan de traitement du patient.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Régine DAVOINE, Directrice
Clinique et EHPAD PONT-BERTIN

✉ Regine.davoine@probtpt.com
☎ 03 20 77 84 00




**KINÉSITHÉRAPIE
BALNÉOTHÉRAPIE**

Premier réseau français de cabinets de kinésithérapie du sport, notre mission est de soigner nos patients dans des espaces innovants et inspirants comme s'ils étaient des sportifs de haut niveau avec des prises en charge adaptées à tous pour bouger et vivre mieux !

ON RECRUTE DES KINÉSITHÉRAPEUTES

Dans le cadre de notre fort développement, nous recherchons des masseurs kinésithérapeutes H/F passionné(es) et qualifié(es) pour rejoindre nos équipes de soins au sein de nos cabinets de **Paris et région parisienne**.
CDI 39 heures ou activité libérale.
 Vous serez responsable de l'évaluation et du traitement des patients afin d'améliorer leur mobilité et leur qualité de vie. Vous travaillerez en étroite collaboration avec d'autres professionnels de la santé pour offrir des soins complets et adaptés aux besoins de chaque patient.

Contactez-nous sur

 emploi@ik-sante.fr  <https://www.institut-kinesitherapie.paris>

LES CERISIERS EXTERNAT

Nous recrutons,
sur notre pôle CESAP ouest
en Seine au sein de notre
établissement CESAP LES CERISIERS
à Rueil-Malmaison.

Pour son Externat pour enfants,
adolescents, jeunes adultes
polyhandicapés de 0 à 20 ans.

Contrat à durée indéterminée
28 heures hebdomadaires
temps partiel 0.80 etp.

À pourvoir dès à présent.



UN(E) MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE



Conformément au projet d'établissement vous intervenez selon la prescription médicale du médecin neuro-pédiatre et dans le cadre de la réalisation en équipe pluridisciplinaire du projet personnalisé du jeune.
Vous accompagnez l'éducation motrice globale des enfants en veillant aux positionnements curatifs ou préventifs, aux installations de confort ou fonctionnelles nécessaires aux enfants.
Vous vous impliquez dans la mise en œuvre de l'appareillage en articulation avec les médecins (neuro-pédiatre ; de rééducation fonctionnelle), les appareilleurs et l'équipe.

- Ouverture du service 210 jours par an.
- Convention Collective du 15 Mars 1966.
- Cinq semaines de congés annuels par an.
- 18 congés trimestriels annuels.
- Participation Mutuelle.
- Tickets restaurants.

Adresser votre candidature, lettre de motivation et CV

au CESAP Les Cerisiers, Monsieur le Directeur
29 rue du Docteur Guionis - 92 500 Rueil-Malmaison

☎ 01 41 39 91 50

✉ nsempere@cesap.asso.fr

www.cesap.asso.fr



Recrute

Kinésithérapeute

**Nous disposons d'un très grand
espace ouvert avec de nombreux
matériels (isocinétisme,
robotique de marche +
msup, tapis avec VR, etc.)
et une grande piscine de
balnéothérapie.**



**Possibilité de faire du libéral le soir dans les locaux et la
balnéo (Conditionné par CDI > 2 mois).**

Possibilité d'appartement en colocation les 4 premiers mois du contrat.

Prime d'installation : 3000 euros pour 1 an , 4500 euros pour
18 mois (brut).

Congés : 5 semaines de congés payés + 12 ou 18 RTT selon
choix de modalités de temps de travail (CDI).

Sport possible midi et soir dans le gymnase .

Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation

SERVICE DRH :

✉ rh-cmpr@fondationcos.org



STELLA MEDICA
CABINET DE RECRUTEMENT
SPÉCIALISÉ DANS LA SANTÉ
Depuis près de 20 ans

RECHERCHE 8 KINÉSITHÉRAPEUTES

CONTACT

Christel LABADIE ☎ +33(0) 1 41 42 33 51

✉ christel.labadie@stella-medica.fr

<https://stella-medica.fr>



Région Île-de-France

6 KINÉSITHÉRAPEUTES

(HAD, rééducation neurologique et orthopédique adulte
en CRF, réadaptation cardiaque) en CDI ou CDD Temps plein.

Possibilité logement, transports collectifs, temps complet
sur 4 jours, possibilité voiture de fonction, tickets restaurants, mutuelle, un jour
tous les mois de repos...

Vous effectuerez des prises en charge des pathologies variées en hospitalisation
complète et/ou Hôpital de jour de l'appareil locomoteur adulte et des affections
neurologiques adultes, en réadaptation cardiaque et/ou en gériatrie.

Région Grand Est

2 KINÉSITHÉRAPEUTES COLLABORATEURS EN LIBÉRAL

Temps plein (possibilité partiel).

Vous effectuerez des prises en charge des pathologies variées au cabinet avec
plateau technique refait à neuf avec balnéothérapie, possibilité déplacement
au domicile.

Possibilité association installation libérale.



LE CENTRE HOSPITALIER DE VITRY-LE-FRANÇOIS RECRUTE

UN MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE (H/F)
Poste à pourvoir dès maintenant

CDI
35h/semaine du lundi au vendredi
3000 € brut minimum Reprise de l'ancienneté
Possibilité de formation
Logement et restauration sur place

Rejoignez une équipe pluridisciplinaire et dynamique, comptant notamment 3 masseurs kinésithérapeutes
Réalisez des prises en charges variées sur un plateau technique de qualité :

- 1 tapis de marche connecté « ezygain »
- 1 espace pour l'activité physique adaptée
- 1 espace de travail de l'équilibre « proprioception »

POUR EN SAVOIR + SUR LE POSTE
Mme VILLA - 06 80 14 16 51

POUR ENVOYER VOTRE CANDIDATURE
drh@ch-vitrylefrancois.fr
2 rue Charles Simon, 51300 Vitry le François

Un hôpital de proximité du GHT Coeur Grand Est | 370 professionnels | 77 places : SSR cardiaque, SSIAD, HAD | 213 lits : hospitalisation, EHPAD
Urgences | Imagerie médicale | Consultations avancées de chirurgie | Centre périnatal de proximité | Centre de prélèvement

LE CENTRE HOSPITALIER DE TROYES

RECRUTE

Masseur-kinésithérapeute F/H

DESCRIPTION DU POSTE

Vous prendrez en charge des adultes, des personnes âgées et/ou dépendantes et/ou immunodéprimés et/ou atteints de maladies chroniques.

Réaliser des actes de rééducation curatifs, préventifs et éducation sur prescription médicale ayant pour objectif de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, concourir à leur maintien, de les rétablir ou d'y suppléer :

- Dans les unités de soins.
- Sur le plateau technique de rééducation

PROFIL RECHERCHÉ

Diplôme d'Etat de Masseur Kinésithérapeute.
Poste à temps plein ou à temps partiel selon votre souhait.
Garde sur place le samedi et dimanche matin (en moyenne 2 /mois).
Recrutement en **CDI temps plein**
ou par voie de mutation : rémunération selon règles statutaires.

Qui sommes-nous ?

À VOS CV !
amandine.martin@hcs-sante.fr

EPsM sarthe
Établissement public de santé

L'EPsM de la Sarthe recrute son futur

MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE (H/F)

Vos activités principales s'articulent autour de :

- Dispenser à chaque patient qui le nécessite, sur prescription médicale, des soins de rééducation adaptés à son état pour lui permettre de retrouver ou de maintenir la meilleure autonomie possible.
- Assurer des soins de kinésithérapie auprès d'une population adulte et/ou vieillissante après avoir fait un bilan initial et défini un projet de rééducation.
- Élaborer le projet de sortie en collaboration avec les équipes de soins, que vous sensibiliserez aux besoins des patients sur le plan rééducatif.
- Collaborer avec des ergothérapeutes et des éducateurs en activité physique adaptée afin d'optimiser l'accompagnement.

Vos lieux d'intervention seront internes au plateau clinique, mais aussi au cœur des unités de soin ainsi que dans les extérieurs de l'EPsM (parc, bois, etc.) si vous le pensez pertinent.

Poste à pourvoir dans le cadre d'un CDI/ mutation/détachement. Possibilité d'un contrat à temps non complet pour les profils exerçant en libéral ou souhaitant compléter un temps partiel dans une autre structure.

MISSION
Rattaché au Plateau Clinique des Spécialités Médicales et Paramédicales avec des espaces dédiés à la kinésithérapie, vous assurez des soins de kinésithérapie en tenant compte des caractéristiques de chaque patient, à tous les âges de la vie, sur l'intra hospitalier.

PROFIL
Vous êtes diplômé d'État Masseur kinésithérapeute.

Poste à pourvoir dès que possible sur le site de l'EPsM à Allonnes.

CONTACT : c.nabhan-dubief@epsm-sarthe.fr



LA CLINIQUE DE MONTARGIS RECRUTE DES KINÉSITHÉRAPEUTES LIBÉRAUX !

Rejoignez une équipe dynamique dans un environnement de soins à taille humaine, au cœur du Loiret !

PROFIL RECHERCHÉ :

Kinésithérapeutes libéraux (jeunes diplômés bienvenus), intéressés par une activité mixte :

- Activité clinique au sein de la clinique (hospitalisation chirurgie orthopédique & SMR).
- Activité externe (consultations / rééducation en cabinet ou plateau technique/centre de balnéothérapie).

CE QUE NOUS OFFRONS :

- Une patientèle variée et régulière, en particulier en post-opératoire orthopédie.
- Un cadre de travail structuré, collaboratif et stimulant.
- Accompagnement à l'installation possible.
- Accès à un plateau technique et à des équipements performants

Localisation : Montargis, à 1h de Paris - Cadre de vie agréable et qualité de travail.

Vous êtes motivé(e), investi(e) et avez envie de collaborer dans une logique de parcours patient fluide et pluridisciplinaire ?

Contactez-nous pour échanger ou organiser une visite !



CONTACT

Laurent Calderon, Directeur Général

✉ l.calderon@clinique-montargis.com

☎ **02 38 28 33 01**



LE CHU DE NICE RECRUTE

DES MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES H/F



ADRESSER UN CV ET LETTRE DE MOTIVATION À

CHU de Nice - La Direction des Ressources Humaines
4, avenue Reine Victoria
CS91179 - 06003 NICE CEDEX 1
ou par courriel : drh-recrutement@chu-nice.fr
Tél. : 04 92 03 46 20 / 04 92 03 46 18

Équipes pluridisciplinaires de plus de 100 personnes réparties sur 4 sites : Hôpital de Pasteur, de Cimiez, de l'Archet et de Tende.

Vous interviendrez de manière transversale dans les services de soins médicaux et de réadaptation (SMR) ou de Médecine Chirurgie et Obstétrique (MCO) ou de services long séjour de type EHPAD.

Possibilité de participer aux recherches cliniques et de contribuer à développer la recherche paramédicale.

Possibilité d'effectuer des astreintes rémunérées.

Titulaire de la fonction publique ou contractuel (toutes les modalités de contrat sont étudiées) : Salaire négociable selon profil et expérience. Temps plein - Temps partiel avec possibilité de développer une activité libérale.

Diplôme d'État de Masseur-kinésithérapeute français ou étranger avec équivalence et une autorisation d'exercice, AFGSU2 (possibilité de formation AFGSU au CHU). Niveau de français requis : B2.



Progressions ensemble

Situé à quelques kilomètres de la frontière française, l'Hôpital du Jura (Jura / Suisse) recherche pour **ses sites de Porrentruy et Delémont** un-e :

Kinésithérapeute

Taux : 60 % - 100 %

Vous intégrez une équipe pluridisciplinaire dynamique et soudée qui offre des prestations variées et de qualité, adaptées aux besoins de patients de tous les âges. Il/elle intervient à la fois dans les prises en charge de patients hospitalisés et ambulatoires.

Titulaire d'un diplôme de **kinésithérapeute / physiothérapeute**, vous êtes expérimenté-e dans la prise en charge des patients et possédez la reconnaissance Croix-Rouge ou êtes prêt-e à l'obtenir. Rejoignez notre équipe engagée et bénéficiez d'une **activité variée et autonome**, avec un accès facilité au logement.

Postulez dès maintenant en scannant le QR Code ci-dessous ou en consultant notre annonce en ligne (N° de référence : 0F784) !

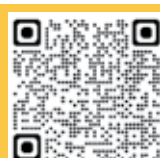
CONTACT ET ADRESSAGE DES CANDIDATURES
Mme Caroline Menozzi, Cheffe coordinatrice médicotechnique - Tél. : +41 32 465 63 92
Mme Mélanie Pineau, Responsable Recrutement - Tél. : +41 32 465 63 07



Nous avec vous !

HÔPITAL DU JURA | Service du Recrutement
Chemin de l'Hôpital 9 | 2900 PORRENTUROY - SUISSE

RETROUVEZ LA DESCRIPTION COMPLÈTE ICI :
www.h-ju.ch
 Carrières / Offres d'emplois





LA FÉDÉRATION APAJH RECHERCHE des Kinésithérapeutes, Professions Paramédicales et médicales F/H



Vous êtes à la recherche d'une mission qui a du sens ?
Vous souhaitez mettre vos compétences au service des autres, tout en rejoignant un collectif passionné et engagé ?
Vous avez envie de contribuer à une société plus inclusive, où chaque personne, quel que soit son handicap ou son âge, a un égal accès à ses droits ?

Rejoindre la Fédération APAJH, c'est intégrer un mouvement citoyen dynamique, au cœur d'une société inclusive, qui œuvre pour améliorer la vie de ceux qui en ont le plus besoin.

Au sein de la Fédération APAJH, nous croyons que chaque professionnel peut faire la différence. Que vous soyez kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste, ou toute autre profession paramédicale et médicale, vous aurez l'opportunité de mettre en pratique vos connaissances et de développer des compétences uniques, tout en contribuant à des projets à fort impact social.

Venez rejoindre notre équipe et participez à cette aventure humaine. Ensemble, construisons un avenir plus solidaire et respectueux de chacun.

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 1962, l'APAJH agit quotidiennement pour une citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap, au cœur d'une société inclusive où l'ensemble des dispositifs sont accessibles à tous, dans le respect des souhaits et attentes de chacun. L'APAJH fait partie de l'économie sociale et solidaire.

Reconnue d'utilité publique, l'APAJH est le premier organisme en France à accompagner tous les types de handicap, à tous les âges de la vie et dans tous les domaines de la vie.

La Fédération APAJH regroupe 93 associations sur tout le territoire, en France métropolitaine et en Outre-mer. Au total, l'APAJH gère plus de 700 établissements et services, et accompagne plus de 32 000 jeunes et adultes, tous types de handicap, à tous les âges de la vie.

215 structures sont gérées directement par la Fédération APAJH en tant qu'employeur, les autres le sont par les associations APAJH présentes sur les départements.

QUELLES SERONT VOS MISSIONS ?

Nous recherchons des professionnels de santé, en particulier des kinésithérapeutes, ainsi que d'autres professions paramédicales et médicales (ergothérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, médecins, etc.), afin de compléter nos équipes pluridisciplinaires.

Vos principales missions consisteront à :

- Participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de soin et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Effectuer des évaluations et proposer des traitements adaptés en fonction des besoins spécifiques des personnes accompagnées.
- Collaborer avec l'équipe éducative et les autres professionnels pour garantir une prise en charge globale et cohérente.
- Apporter votre expertise dans le cadre de la rééducation, de la réadaptation, et de l'accompagnement au quotidien.

QUI ÊTES-VOUS ? QUE RECHERCHEZ-VOUS ?

Vous êtes diplômé(e) et avez une expérience dans le secteur médico-social ou une volonté forte d'intégrer ce domaine. Vous partagez les valeurs de l'APAJH : respect, écoute, solidarité et engagement pour une société inclusive. Vous êtes dynamique, autonome, et avez une forte capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire.

Vous recherchez une mission qui a du sens, dans un environnement de travail humain, où vous pouvez apporter une réelle valeur ajoutée à la vie des personnes que vous accompagnez. Vous souhaitez rejoindre un collectif qui œuvre quotidiennement pour garantir un égal accès aux droits pour chacun, quelle que soit sa situation.

COMMENT POSTULER ?

Nous vous remercions de nous adresser votre candidature (CV + LM) par mail à : recrutement@apajh.asso.fr





Médecins - Soignants - Personnels de Santé

1^{er} Réseau Social
de la santé



Retrouvez en ligne des
milliers d'offres d'emploi



Une rubrique Actualité
qui rayonne sur
les réseaux sociaux

1^{ère} Régie Média
indépendante
de la santé



250 000 exemplaires de
revues professionnelles
diffusés auprès des
acteurs de la santé



Rendez-vous sur

www.reseauprosante.fr



Inscription gratuite

☎ 01 53 09 90 05

✉ contact@reseauprosante.fr